

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côtes.

L'ASSOCIATION « ECURIE MORVAN DES LACS » organise les 27, 28 et 29 septembre 2013 en collaboration avec l'ASA NEVERS MAGNY-COURS et le COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE BOURGOGNE FRANCHE COMTE :

Une épreuve automobile dénommée :

FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE-LORMES 2013

Le présent document a été enregistré par le CRSA de Bourgogne Franche Comté sous le numéro 50 en date du 03/06/2013 et reçu le permis d'organisation à la FFSA numéro ... en date du

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

ARTICLE 1.1P OFFICIELS :

Président du Collège Commissaires Sportifs
Commissaire Sportif
Commissaire Sportif
Secrétaire du Collège
Directeur de Course
Directeur de Course adjoint
Adjoint Direction de Course (pré-grille)
Adjoint Direction de Course (arrivée)
Adjoint Direction de Course (parc concurrents)
Adjoint Direction de Course
Adjoint Direction de Course
Adjoint Direction de Course (vérifications)
Commissaire Technique (responsable)
Commissaire Technique
Commissaire Technique
Commissaire Technique
Commissaire Technique
Chargé des Relations avec les Concurrents (responsable)

Mr MARCELLIN Jean Jacques
Mr GODFRIN Sébastien
Mme GUIBLAIN Nicole
Mme DAPOIGNY Annick
Mr BERTRAND Jacques
Mr HAMON Christian
Mr FREVILLE Serge
Mr GUIBLAIN André
Mr PIGENET Jean-Michel
Mr PORA Gérard
Mr PECHENNOT Serge
Mr BILLARD Lucien
Mr PEGOLOTTI Serge
Mr BOIVIN André
Mr CHAMBAZ Alain
Mr BERNARD Claude
Mr BLASK Jean-Paul

Mr BRODUT Marc

F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° 171
DATE 20/06/13

Chargé des Relations avec les Concurrents
Chargée des Relations avec Concurrents
Chargé de la mise en place des moyens
Chargé de la mise en place de la sécurité
Chargé de la mise en place des commissaires
Chargé de l'accueil des concurrents
Chargée de la Presse
Chargé des Officiels
Classements

Chronométreurs

Vérifications Administratives

Speaker Officiel
Speaker
Médecin Chef
Médecin

Mr NOMBLOT Pascal
Mme POYEN Christine
Mr FAULLUMMEL Eric
Mr MORIN Emmanuel
Mr PULIDO Stéphane
Mr LEPLAT Laurent
Mme CHARLEUX Josiane
Mr MORIN Emmanuel
Mr GUIBLAIN David
Mme GUIBLAIN Michèle
Mr BLANQUIN Daniel
Mme BLANQUIN Francine
Mr SIMON Gerard
Mr BELORGEY François
Mme CHAMBAZ
Mr DESRAY Bernard
MR LOUBEAU Jean MICHEL
Mr MORTREUX Sébastien
Mlle TEIL Sophie

1.2P HORAIRES.

Mise à disposition du règlement et du bulletin d'engagement pour les comités sur les sites web
www.crsabfc.org / www.ecurie-morvandesdeslacs.fr

Clôture des engagements

le 16 septembre 2013 à minuit

Publication de la liste des engagés(es) (sites web)

le 20 septembre 2013

Horaires de convocation (sites web)

le 23 septembre 2013

Vérifications Administratives (sur convocation) : **vendredi 27 septembre de 13h00 à 19h00 et samedi 28 septembre 2013 de 07h00 à 9h45.**

Vérifications Techniques : **vendredi 27 septembre 2013 de 13h15 à 19h15 et samedi 28 septembre 2013 de 7h15 à 10h00**

1^{er} réunion du Collège des Commissaires Sportifs **vendredi 27 septembre 2013 à 17h00** Maison du Développement place François Mitterand.

Accueil Presse **vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h00 à la mairie de Lormes**

Contacts : CHARLEUX Josiane : 06.81.85.65.94 MORIN Emmanuel : 06.77.52.74.29

Accueil des comités **vendredi 27 septembre 2013 à partir de 13h00 au parc concurrents.**

Inauguration des Comités **vendredi 27 septembre 2013 à 18h00**

Accueil des personnels techniques et administratifs **vendredi 27 septembre 2013 à 10h30** local des vérifications techniques et administratives (U.T.I.R)

Ouverture du parc et accueil des concurrents : (sauf camping- voir art 1 chap. d) **jeudi 26 septembre 2013 à partir de 14h00 jusqu'à 19h00, vendredi 27 septembre 2013 de 09h00 à 22h00 et samedi 28 septembre 2013 à partir de 07h00.**

.....

Accueil des officiels, des commissaires et personnels chargés de la sécurité au barnum de départ **samedi 28 septembre 2013 à 07h30 (obligatoire) (coordonnées GPS N47°16'40.822/E3°48'27.474)**

Briefing des commissaires à **08h15**

d) Parc Concurrents : le parc situé sur la D944 (coordonnées GPS N 47°16'55.677/E 3°49'16.636) commune de LORMES, sera ouvert le jeudi 26 septembre 2013 de 14h00 à 19h00, le vendredi 27 septembre 2013 de 9h00 à 22h00 et le samedi 28 septembre 2013 à partir de 7h00. Le camping, pour ceux qui y auront réservé un emplacement, sera accessible dès le 22 septembre.

e) Parc remorques : après déchargement dans le parc concurrents, les plateaux seront numérotés et transférés dans un lieu prévu à cet effet par les responsables de parc. Ils seront, à tout moment, accessibles en cas d'abandon et dès la fin du parc fermé.

1.5P DISPOSITIONS PARTICULIERES.

Reconnaissance du parcours : les reconnaissances ne seront **autorisées** que le vendredi 27 septembre 2013 de 13h30 à 19h00. Le code de la route devra être respecté, une surveillance par l'organisateur sera effectuée, en cas d'infraction constatée, le Collège des Commissaires Sportifs prendra toutes sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 2P.ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P.CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P ENGAGEMENTS.

Les demandes d'engagements ainsi que le règlement seront téléchargeables par les Comités Régionaux sur les sites de « l'Ecurie Morvan des Lacs et « Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté » au plus tard le 28 juillet 2013.

Chaque comité devra constituer la liste des concurrents qualifiés et des éventuels suppléants qui participeront à la Finale. Les demandes devront être envoyées groupées au plus tard le **16 septembre 2013 à minuit** à l'adresse suivante :

**Ecurie Morvan des Lacs. Mr Morin Emmanuel Chemin du Bois Nartaud 58800 Corbigny
Tel. 03 86 20 28 06 / 06 74 52 77 29**

Pour être prises en considération, les demandes devront être complètes et obligatoirement accompagnées du montant des droits d'engagement qui sont fixés à **170€** avec la publicité obligatoire de l'organisateur ou 240€ si le concurrent refuse cette publicité, avec, le cas échéant, les diverses fiches de réservation « camping et soirée(s) »
Règlement à l'ordre de : Ecurie Morvan Des Lacs.

Les éventuels forfaits seront pris en considération selon la réglementation en vigueur (Conforme aux Prescriptions générales 2013).

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre des engagés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P VOITURES ADMISES.

Le nombre de voitures admises ne dépassera pas le nombre de concurrents qualifiables dans chaque comité.

Le groupe Z ne sera pas admis à participer.

Les doubles montes sont autorisées. (Selon les conditions de l'organisateur et si les deux pilotes sont qualifiés).

Les concurrents ne pourront participer qu'avec une voiture de même groupe, de même classe et avec le même nombre de roues motrices que la voiture qu'il a utilisée au moins pour 3 épreuves dans laquelle il aura marqué ses points.

4.2P CARBURANT – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS.

Voir règlement standard des courses de côte

4.3P NUMEROS DE COURSE.

Voir règlement standard des courses de côte

4.4P MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE.

Voir tableau publié dans France Auto Spécial Règlement

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

Les publicités obligatoires et facultatives seront portées par un additif à la connaissance des concurrents au plus tard aux vérifications administratives.

TOUTE OPERATION COMMERCIALE OU PROMOTIONNELLE, LES PRISES DE VUE (PHOTOS ET FILMS) DEVRONT OBTENIR L'ACCORD DE L'ORGANISATEUR, NOTAMMENT CELLES QUI CONCERNENT LES SITES WEB.

ARTICLE 6P.SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P PARCOURS.

La Course de Côte de LORMES se situe sur la D170 entre le lieu-dit « MARNAY » et l'entrée de la commune de « LORMES ».

Elle sera longue de 2,205KM, la pente moyenne est de 3% avec 14 virages, une chicane de ralentissement sera installée après l'arrivée pour une circulation ralentie à l'intérieur de l'agglomération.

Il y aura une séance d'essais non chronométrés, deux montées d'essais chronométrés et trois montées de course.

Les départs aux essais comme en course auront lieu en sens inverse des numéros (Sauf essai non chronométré).

6.2P ROUTE DE COURSE.

L'accès au départ se fera par convoi. La seule modalité d'accès au départ est d'emprunter le parcours de la course en sens inverse, par convoi jusqu'au parc de départ, sous la responsabilité de la direction de course.

6.3P FILE DE DEPART

Une zone de mise en convoi est prévue à la sortie du Parc Concurrents, les voitures devront être prêtes **30 mn minimum** avant l'heure de départ et dans l'ordre de montée de course.

Elles seront convoyées vers la zone de départ, encadrées par la direction de course ainsi que par les bus chargés du transport des personnels et matériels d'assistance (1 MECANICIEN IDENTIFIE PAR CONCURRENT)

Il sera formé deux convois : un pour les voitures fermées et un pour les voitures ouvertes (y compris le groupe CM), précédés par celui des « doubles montes »

Les horaires devront être respectés et aucune attente ne sera tolérée sous peine de se voir refuser le départ de la manche

Lorsque la montée de course sera effectuée, la voiture rejoindra aussitôt et librement le Parc Concurrents (sauf à l'issue de la 3eme montée- voir art 6.6p) LA VITESSE NE DEVRA PAS EXCEDER 30KMS /HEURE

6.5P PARC CONCURRENTS

Le parc concurrents est situé sur la commune de LORMES sur la D944 (coordonnées **GPS N 47°16'55.677/E 3°49'16.636**) il sera ouvert : (voir art 1 chap. d)

Son accès est règlementé, NE SERONT ADMIS PAR CONCURRENT QUE 2 VEHICULES Y COMPRIS LA VOITURE DE COURSE

Chaque pilote recevra un laissez-passer à coller sur le véhicule admis au parc. La surface maximale par emplacement sera limitée à 60m carrés à l'intérieur du terrain de camping et 50 m carrés à l'extérieur (sauf poids lourds)

Un plan avec les emplacements devra être strictement respecté.

Dans chaque structure, à proximité immédiate de la voiture, un extincteur A, B ou C de 5kg minimum devra être disponible.

Il est obligatoire que chaque voiture soit placée sur une bâche résistante aux hydrocarbures d'au moins 3m de large et 5m de long.

Il est interdit de « piqueter » pour le montage des structures, que ce soit sur les trottoirs ou bien évidemment sur la chaussée.

Chaque concurrent doit prendre en charge l'enlèvement de ses déchets, les emplacements devant rester dans un état de propreté irréprochable. Toute infraction constatée sera sanctionnée.

6.6 P PARC FERME FINAL

Un parc fermé est prévu à l'issue de la troisième montée, place François Mitterrand

Les concurrents y prendront place suivant les ordres des commissaires. Dès l'arrivée du dernier concurrent, l'organisateur prévoit une présentation protocolaire des « vainqueurs 2013 de la Coupe de France de la Montagne.

6.7 P TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront situés :

Dans les locaux de « l'Unité Territoriale d'Infrastructures Routière »

A l'entrée du terrain de camping

Près de la ligne de départ

Au parc fermé, Place François Mitterrand

6.8P PERMANENCE

Pendant toute la durée de la manifestation, une permanence se tiendra à l'entrée du terrain de camping. Tél :

Centre de Secours le plus proche : Tél :

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCES AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera distribué à chaque concurrent lors des vérifications administratives.
Un briefing oral aura lieu à l'issue des essais libres à 12h15 le samedi 28 septembre 2013 au parc concurrents à l'entrée du terrain de camping et le dimanche 29 septembre 2013 à 8h30.

7.3P. COURSE

(Voir règlement standard des courses de côtes)

- la procédure de départ se fera par feux tricolores.
- les départs seront donnés par ordre inverse des numéros.
- après la chicane de ralentissement, les concurrents devront rejoindre le parc concurrents en respectant strictement les consignes des commissaires et de l'organisateur (art. 6.3p)

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement anormal de la voiture est interdit. Entre le Parc Concurrents et la ligne de départ, les concurrents ne doivent pas dépasser la vitesse de 30km/h.
L'utilisation de couvertures chauffantes est interdite. Un maximum de « 1 » mécanicien est toléré dans la zone avant la ligne de départ.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

- Le classement général se fera sur la meilleure montée de course.
 - En cas d'impossibilité d'effectuer une des montées, le pilote concerné devra en avertir la direction de course par téléphone ou en se rendant à la structure située dans le parc. En cas de non-respect de cette règle, le collège des commissaires prendra une sanction selon l'annexe J de la FIA.
 - il en est de même lorsqu'un pilote abandonne.
 - le classement provisoire sera affiché au tableau d'affichage place François Mitterand (parc fermé), le dimanche 29 septembre 2013 au plus tard 15 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.
- Il sera établi :
- un classement général tous groupes confondus.
 - un classement par groupe.
 - un classement par classe.
 - un classement féminin.
 - un classement jeune.

Le vainqueur de chaque groupe sera proclamé « vainqueur de la Coupe de France de la Montagne du groupe ». Le titre ne sera officiel qu'après l'approbation du classement par la FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2p prix en espèces :

Il sera distribué les prix suivants. Tous les prix sont cumulables.

classement	1er	2eme	3eme
GENERAL	200€	100€	50€
GROUPES	200€	100€	50€
CLASSES*	170€	75€	35€
JEUNES*	120€	60€	30€
FEMININES*	120€	60€	30€

(*) 1 prix si moins de 5 partants, 2 prix de 5 à 7 partants, 3 prix pour plus de 7 partants.

10.3P Coupes

Il sera distribué, uniquement lors de la remise des prix, les coupes suivantes :

- une coupe à deux commissaires tirés au sort.
- une coupe pour les 3 premiers du classement général, les 3 premiers de chaque groupe, les 3 premiers de chaque classe.
- une coupe pour le classement du meilleur jeune.
- une coupe pour le classement de la meilleure féminine.

10.5P. REMISE DES PRIX.

La remise des prix aura lieu à la salle polyvalente de LORMES le dimanche 29 septembre 2013 à 20h00. Les coupes seront offertes lors de cette remise de prix, uniquement aux pilotes présents.



FFSAJ
COUPE DE FRANCE MONTAGNE